

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2022

Le 12 avril 2022 s'est réuni, à 18h00 à la salle des fêtes de Germigny-des-Prés et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaient Présents :

Titulaires	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléants	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente GY	MAGNIN Chrystèle	X	SMA	DURAND Audrey	X
Vice-Présidente SMA	FERREIRA-MARTINS Carine	X	SMA	CHEURLOT Aurélia	AE
SMA	TURPIN Joël	X	SMA	GIRARD Pascale	AE
SMA	DAMILAVILLE Charles	X	GY	AVEZARD Emily	AE
GY	THUILLIER Philippe	X	GY	PAVLOVIC Sophie	AE
GY	DAM Aurélie	AE	GY	RAHMOUNI Marie	X

Était absente excusée : Madame DAM Aurélie (donnant pouvoir à Madame MAGNIN Chrystèle)

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 18h10 et nomme Monsieur Charles DAMILAVILLE, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Réorganisation des membres titulaires et suppléants
- Vote du Compte de Gestion 2021
- Vote du Compte Administratif 2021
- Approbation du Résultat 2021
- Vote du Budget Primitif 2022
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 3 Février 2022

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

2. Réorganisation des membres titulaires et suppléants

Suite à la démission de Mme Mylène POIRIER au sein du Conseil Municipal de Saint-Martin-d'Abbat, également membre titulaire au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Scolaire, le Conseil Municipal de St Martin d'Abbat a voté par délibération le 15 février 2022, la réorganisation de ses délégués aux organismes extérieurs. Monsieur Charles DAMILAVILLE remplacera Mme Mylène POIRIER, en qualité de membre titulaire et Mme Pascale GIRARD remplacera Monsieur Charles DAMILAVILLE en qualité de membre suppléant.

3. Vote du compte de Gestion 2021

Madame la Présidente présente le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur du Service de Gestion Comptable de Gien et informe le Conseil Syndical que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif.

Considérant qu'il n'y a pas de réserve à émettre, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur est approuvé.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

Arrivée de Mme Audrey DURAND à 18h17

4. Vote du compte administratif 2021

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS, quitte la salle. Madame Carine FERREIRA-MARTINS, Vice-Présidente, prend la présidence de la séance et présente le compte administratif 2021 comme suit :

Compte Administratif 2021		
FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2021	CA 2021
Chapitre 011 Charges à caractère général	132 800,00	128 878,11
60 Achats	22 200	21 094,57
61 Services extérieurs	96 600	93 973,12
62 Autres services extérieurs	11 000	11 177,64
63 Impôts, Taxes et versement assimilés	3 000	2 632,78
Chapitre 012 Charges de personnel	344 839,63	324 041,85
Chapitre 65 Charges gestion courante	9 005,00	8 198,56
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Total Dépenses Réelles	486 644,63	461 118,52
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	10 732,00	
Chapitre 022 Dépenses Imprévues	2 635,22	0,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	500 011,85	461 118,52

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2021	CA 2021
Chapitre 70 Ventes Produits	165 000,00	116 514,90
Chapitre 74 Dotations et Subventions	310 000,00	310 000,00
Chapitre 75 Autres Produits de Gestion	0,00	1,11
Chapitre 77 Produits Exceptionnels	5,00	0,00
Chapitre 013 Atténuation de Charges	6 000,00	47 700,08
Total Recettes Réelles	481 005,00	474 216,09
Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	19 006,85	19 006,85
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	500 011,85	493 222,94

Résultat de l'exercice **13 097,57**

Résultat antérieur reporté **19 006,85**

Résultats cumulés **32 104,42**

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2021	CA 2021
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 782,00	1 782,00
2051 Cessions et droits similaires	1 782,00	1 782,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	14 500,00	900,35
2183 Matériel de bureau / informatique	14 000,00	0,00
2184 Mobilier	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	500,00	900,35
Total Dépenses Réelles	16 282,00	2 682,35
Chapitre 001 Déficit investissement reporté	8 983,82	8 983,82
DEPENSES DE L'EXERCICE	25 265,82	11 666,17

INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2021	CA 2021
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	8983,82	8983,82
10222 FCTVA	0,00	0,00
1068 Excédent de fonct. Capitalisé	8983,82	8983,82
Chapitre 13 Subventions d'Investissement	5550,00	0,00
1321 État et établissement national	5550,00	0,00
Total Recettes Réelles	14 533,82	8 983,82
Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
Chapitre 021 Virement de la section de fonct.	10 732,00	0,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	25 265,82	8 983,82

Résultat de l'exercice 6 301,47

Résultat antérieur reporté 8 983,82

Résultats cumulés - 2 682,35

*BP : Budget Primitif

La Section de Fonctionnement s'élève en dépenses à 461 118,52 €, en recettes à 474 216,09 €.

La Section d'investissement s'élève en dépenses à 2 682,35 €, en recettes à 8 983,82 €.

La Commission Administrative déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2021 par l'Ordonnateur est approuvé.

Vote : 4	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 4
----------	------------	----------------	----------

Madame la Présidente remercie la commune de Saint-Martin-d'Abbat ainsi que la Commune de Germigny-des-Prés pour l'augmentation de leur participation par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation globale de 40 000 euros.

Enfin, Madame la Présidente tient également à remercier Mme FERREIRA-MARTINS, Vice-présidente ainsi que Fanny CROZE secrétaire du SIRIS pour le travail fourni en amont concernant le budget.

4. Vote de l'affectation de résultat 2021

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente, présente :

Le résultat de l'exercice 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	461 118,52 €	2 682,35 €
RECETTES	474 216,09 €	8983,82 €
RESULTATS	13 097,57 €	6 301,47 €

Les résultats antérieurs reportés :

Résultats antérieurs reportés (<i>excédent de fonctionnement</i>)	19 006,85
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-2 682,35€

Dresse le bilan comme suit :

Résultat à affecter en fonctionnement	32 104,42 €
Besoin de financement de la section d'investissement	2 682,35 €

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de l'exercice précédent comme suit :

Report en fonctionnement R002.....29 422,07 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté D001.....2 682,35€
Affectation en réserves R1068 en investissement.....2 682,35 €

La Commission Administrative approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021 pour l'exercice 2022.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

5. Vote du Budget primitif 2022

Madame MAGNIN, Présidente, présente le budget primitif 2022

Total des dépenses de fonctionnement	512 924,07 €
Total des recettes de fonctionnement	512 924,07 €
Total des dépenses en investissement	18 662,35 €
Total des recettes en investissement	18 662,35 €

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

6. Questions diverses :

- API Restauration : un courrier d'information en date du 28 février 2022 a été adressé au SIRIS informant Madame la Présidente d'une hausse des prix à venir. Madame la Présidente s'est entretenue par téléphone avec Monsieur DORE, Directeur de la cuisine centrale pour connaître la hausse exacte mais à ce jour la hausse n'est pas encore déterminée.
- Tarifs cantine : Compte tenu d'une hausse des tarifs à venir de la part d'API Restauration, une augmentation des prix des repas est envisagée pour la rentrée 2022-2023, en fonction de l'augmentation

qui sera communiquée par API. À noter que la précédente augmentation par API des tarifs (depuis janvier 2022) n'a pas été répercutée sur le prix des repas. Une nouvelle augmentation en revanche ne pourra être absorbée par les finances du SIRIS. Les nouveaux tarifs seront communiqués aux parents par le biais d'un courrier qui sera distribué fin juin 2022.

▪ Invitation déjeuner parents d'élèves : le 29 mars 2022, deux parents d'élèves sont venus déjeuner à la cantine accompagnés de Mme MAGNIN et de Mme FERREIRA-MARTINS. Les parents d'élèves ont semblé satisfaits du repas tant sur la qualité que sur la quantité. Madame la Présidente souhaite renouveler cette opération avec d'autres parents d'élèves.

▪ Questions évoquées lors du conseil d'école du 22 mars 2022 :

- Comment faire lorsqu'un enfant à l'école de Germigny-des-Prés n'a pas de carte de transport (non inscrit auprès des transports REMI) et que personne ne vient le chercher (parents qui ne peuvent venir le récupérer) ?

Les enfants qui ne disposent pas de carte de bus ne sont pas autorisés à monter dans le bus pour des raisons d'assurance. Le directeur de l'école devra contacter la police ou la gendarmerie après s'être bien assuré qu'aucun membre ou amis de la famille ne soit en mesure de venir chercher l'enfant afin d'éviter au maximum le recours aux forces de l'ordre. Ce genre de situation arrive heureusement extrêmement rarement car les parents réussissent en général à s'organiser pour les éviter. Les parents des élèves de Germigny-des-Prés devraient peut-être être avertis de ce cas de figure en début d'année afin de prévoir une carte de bus au cas où (inscription auprès de REMI en juin).

- Comment sera remplacée Mme Coralie ORCIN, ATSEM de la classe de Mme Faisant ?

A ce jour, le SIRIS n'a pas recensé les besoins pour la rentrée scolaire 2022-2023. Les membres du SIRIS se réuniront le 30 mai 2022 pour travailler sur une nouvelle organisation des plannings.

Fin de la Séance : 19h10

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 12 Avril 2022

La Présidente, Chrystèle MAGNIN



